

Vers un meilleur parcours de santé des enfants atteints de troubles Dys

La Haute Autorité de Santé a dévoilé le 31 janvier son guide de recommandations pour mieux prendre en charge les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (ou troubles Dys).

Pour nous présenter le guide étaient présents : le Professeur Dominique Le Guludec, présidente du collège de la Haute Autorité de Santé, Mme Christine Auché Le Magny, représentante de la Fédération Française des Dys (FFDys), Catherine Billard neuropédiatre à Paris Santé Réussite et José Puig, Directeur de l'INSHEA.

Les troubles Dys sont encore aujourd'hui mal identifiés et mal connus. Ils sont divers dans leur expression et donc difficiles à traiter. L'intérêt du guide publié par la Haute Autorité de Santé est donc de structurer le parcours de santé, de le rendre accessible à tous et plus fluide afin de répondre aux besoins de l'enfant selon ses troubles et leurs intensités. Il pose le cadre d'une prise en charge précoce et transversale de ces troubles : entre la famille, le corps enseignant et les soignants, pédiatres et orthophonistes notamment.

Le guide met en lumière 3 niveaux de prise en charge des jeunes atteints de troubles dys :

- Un premier niveau qui se concentre sur des soins de proximité : Il faut évaluer le trouble avant une orientation vers un rééducateur adapté. La notion de suivi est importante dans le parcours de soin.
- Un deuxième niveau qui intervient dans le cas où l'évolution du trouble est insuffisante ou s'il s'avère plus compliqué que prévu. Il est important alors de faire une analyse diagnostique plus précise, un suivi plus strict et une coordination renforcée entre les différents acteurs.
- Le niveau 3 advient dans le cas où une hyperspécialisation devient indispensable ainsi qu'un suivi dans un centre spécialisé.

La publication de ce guide est un premier pas, les Agences Régionales de Santé (ARS) doivent maintenant s'approprier ces propositions et mettre en place sur leurs territoires des collaborations entre professionnels de la santé et de l'éducation. L'un des points importants est que ces recommandations de la HAS vont également permettre d'harmoniser les réponses actuellement proposées pour traiter ces troubles entre les différentes régions.

Le rôle de l'enseignant dans ce parcours est d'observer les difficultés et non de donner un diagnostic. Il faut dialoguer avec les familles pour mieux comprendre les difficultés observées à l'école.

Pour permettre à ce projet de prendre de l'ampleur, le souhait conjoint des intervenants est le développement d'une coopération spécifique entre les Ministères de la Santé, de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que du Handicap.

[Lien vers le guide de la HAS](#) [1]

[Lien vers le site de la fédération française des troubles Dys.](#) [2]

Liens

[1] https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2824177/fr/troubles-dys-comment-mieux-organiser-le-parcours-de-sante

[2] <http://www.ffdys.com/>